Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 039-213901531-20261103-ARR206POLMUN80-AI

DEPARTEMENT DU JURA
Arrondissement de LONS LE SAUNIER
Canton de CHAMPAGNOLE

Commune de CIZE

Téléphone : 03.84.52.04.87
cize-mairie@wanadoo.fr

Arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public – ARR2026POLMUN80

Le maire de la commune de Cize,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2024 donnant délégation au maire pour notamment fixer les tarifs de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux public et, de manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal

Vu la demande en date du 30 octobre 2026 par laquelle l'entreprise individuelle, 4, Chemin du Prayat 39300 LE VAUDIOUX représentée par Monsieur Gino PERILLO sollicite l'autorisation d'occuper la parcelle communale cadastrée AB 43 en vue d'y installer une remorque pour la vente de pizza.

ARRETE

Article 1er : M Gino PERILLO est autorisé à occuper d'occuper la parcelle communale cadastrée AB 43 en vue d'y installer une remorque pour la vente de pizzas, le jeudi soir à compter du 19 novembre 2026.

Article 2 : Le permissionnaire s'acquittera de la redevance fixée annuellement par décision du Maire
Son non-paiement entraîne de plein droit le retrait de l'autorisation.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Notification sera faite à l'intéressé et copie adressé à M. le Préfet.

Fait à Cize, le 03/11/2026
Le Maire,

Philippe WERMEILLE

MAIRIE DE CIZE
JURA